

Mercredi 25 juin 2025 à Gevrey Chambertin

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau Police de l'Eau
A l'attention de M. CHARTON Christophe
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le projet de recharge granulométrique du Layer à Saulon-la-Chapelle / Izeure présenté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Référence : 2025_13_DDT

Madame la Directrice,

Par courriel reçu le 16 juin 2025, vous m'avez transmis, au titre du code de l'environnement et de déclaration d'intérêt général, le projet de recharge granulométrique du Layer à Saulon-la-Chapelle / Izeure présenté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

Le dossier a ainsi été étudié à l'aune du SAGE de la Vouge révisé le 3 mars 2014 et du contrat de bassin Vouge 2022-2024. Ces deux outils prévoient une gestion équilibrée et durable des ressources superficielles du bassin de la Vouge comme :

- Objectif général I : Pérenniser la gestion solidaire et la gouvernance locale sur le bassin versant de la Vouge ;
- Objectif général IV : Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique ;
- Disposition IV-7 : **Pérenniser les travaux en lits mineurs déjà engagés.**

Il a également été étudié sa compatibilité avec le SDAGE et du PDM RM 2022-2027, contenant notamment :

- Orientation Fondamentale 0 : S'adapter aux effets du changement climatique ;
- Orientation Fondamentale 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- Orientation Fondamentale 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- Orientation Fondamentale 5B : Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ;
- Orientation Fondamentale 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides et plus particulièrement l'Orientation Fondamentale 6A : **Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques.**
- Les dispositions :
 - o 0-01 : Agir plus vite et plus fort face au changement climatique ;
 - o 4-08 : Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau et la prévention des inondations par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants ;
 - o **5B-04 : Engager des actions de restauration physique des milieux et d'amélioration de l'hydrologie ;**

- 6A-00 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides avec une approche intégrée, en ciblant les solutions les plus efficaces ;
 - **6A-03 : Préserver les réservoirs biologiques et renforcer leur rôle à l'échelle des bassins versants ;**
 - 6A-08 : Restaurer la morphologie en intégrant les dimensions économiques et sociologiques ;
 - 6A-09 : Evaluer l'impact à long terme des pressions et des actions de restauration sur l'hydromorphologie des milieux aquatiques.
- La mesure PDM concernant l'altération de la morphologie et de la continuité écologique :
- MIA 0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

Pour rappel, la Varaude et ses affluents, dont le Layer, sont classés en tant que réservoir biologique (RBioD00041) et, à ce titre, doivent faire l'objet d'une attention particulière notamment sur leurs bons fonctionnements qui comprennent notamment l'équilibre sédimentaire et les connectivités latérales des cours d'eau.

La CLE rappelle que le Layer a fait l'objet de travaux historiques de rectification de son tracé ainsi que des curages très importants, qui comme le décrit le maître d'ouvrage, rendent les fonds très homogènes, tout le long de son parcours.

La CLE note que le projet consiste à compléter l'intervention de 2024 (400 ml) visant à reprendre les matériaux alluvionnaires (800 m³ environ) extraits lors des travaux de curages et qui forme actuellement un merlon d'une vingtaine de centimètres. Il s'agira de réintroduire des matériaux sous forme de banquettes minérales et/ou bancs de graviers sur 800 ml afin de diversifier les écoulements, de limiter l'incision et d'améliorer la connectivité latérale du lit mineur.

Vu les orientations, objectifs et dispositions inscrits dans le SDAGE RM&C 2022-2027 et le SAGE de la Vouge de la Vouge du 3 mars 2014 ;

Vu les résultats de la pêche d'inventaire du 5 juin 2025, sur le tronçon amont restauré par la même technique en 2024 sur 400 ml, montrant une forte augmentation de la reproduction naturelle de truite fario et de ses espèces accompagnatrices ;

Vu les divers travaux de restauration morphologique, d'ambition R1, mis en œuvre par le SBV sur la Varaude et sur le Layer au cours des cinq dernières années ;

Vu la pêche de sauvegarde réalisée avant le commencement des travaux ;

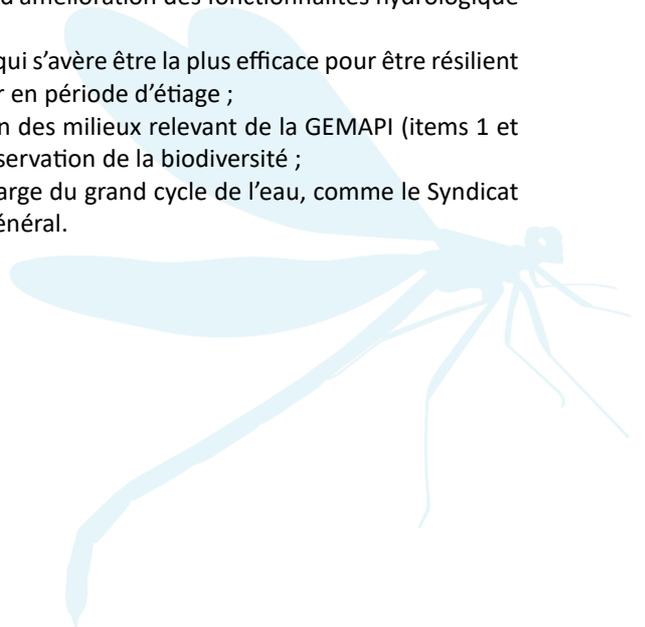
Vu que les travaux se feront à l'automne 2025, en dehors des périodes de nidification, étant entendu qu'il sera nécessaire d'abattre quelques arbres afin d'accéder au cours d'eau et au merlon de curage ;

Considérant que le projet s'intègre parfaitement dans un projet d'amélioration des fonctionnalités hydrologique de la Varaude et de ses affluents ;

Considérant que le projet est une Solution Fondée sur la Nature qui s'avère être la plus efficace pour être résilient pour contrer les effets du Changement Climatique, en particulier en période d'étiage ;

Considérant que le projet répondra aux objectifs de restauration des milieux relevant de la GEMAPI (items 1 et 8° du L.211-7 du Code de l'Environnement) mais aussi sur la préservation de la biodiversité ;

Considérant qu'il est de la responsabilité des collectivités en charge du grand cycle de l'eau, comme le Syndicat du Bassin versant de la Vouge, d'engager des travaux d'intérêt général.



Dans ces conditions, la CLE de la Vouge donne un avis très favorable à la réalisation des travaux complémentaires de recharge granulométrique du Layer à Saulon-la-Chapelle / Izeure présenté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

La CLE demande que soit mis en place un suivi pérenne des fonds, des habitats et de l'évolution des espèces piscicoles afin d'en tirer une expérience pour l'avenir.

Veillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO

